

BULLETIN D'INFORMATIONS DE VOISENON

n°1 - Décembre 2020

DOSSIER page 4

Voisenon : un village rural préservé



Conseil des jeunes
Incris-toi ! page 11
Conseil des sages
page 11

Finances locales
page 8

SOMMAIRE

**DOSSIER**

Voisenon, un village rural préservé
3 questions à Francis Rousset

FINANCES 2020**LE COIN DES ASSOCIATIONS**

ADPEVM

Amicale des anciens combattants

AVI Patrimoine

Bibliothèque

Familles Rurales

Conseil des jeunes

Conseil des sages

3 questions à Frédérique Sauvaut

RETOUR EN IMAGES

3 questions à Benoît Duveau

EXPRESSIONS LIBRES**CARNET DE VILLE**

Naissances

Un arbre pour une naissance

Smitom, informations déchets

A la recherche de l'animal perdu

4

AGENDA (soumis à modifications)

8

19 décembre : Spectacle de Noël offert par la commune pour les enfants, au Mille-Club

10

10 janvier à 15h : Galette des associations au Mille-Club, organisée par le Comité de Parrainage des anciens.

22 janvier : Vœux de la municipalité

31 janvier : Diaporama d'AVI Patrimoine au Mille-Club

12

6 février : Soirée belote et jeux de société par l'ASCV au Mille-Club

14

7 février : Loto des enfants organisé par l'ADPEVM au Mille-Club

15

13 mars : Déjeuner des anciens organisé par le Comité de parrainage, au Mille-Club

19 mars : Commémoration des accords d'Évian mettant fin à la guerre d'Algérie

Note de la rédaction

Les mesures gouvernementales liées à la pandémie de la COVID-19 restent susceptibles d'évoluer. L'actualité communale présentée dans ce numéro peut donc être modifiée en conséquence, indépendamment de la volonté du Conseil municipal.

Afin d'avoir les nouvelles les plus récentes, le site Internet de la commune « voisenon.fr » est mis à jour régulièrement.

La feuille de chou n°3 sortira en janvier pour vous informer de l'agenda ré-actualisé.

Prenez soin de vous, de vos proches, soyez prudent !

Hommage

Le Maire, au nom du Conseil municipal, a tenu à rendre hommage au Général de Gaulle, pour le 50^e anniversaire de sa mort, lors de la commémoration du 11 novembre 2020. Le Général de Gaulle est le symbole du courage, de la fierté d'être français et de la volonté d'une France libre et indépendante prête à affronter les enjeux de demain.



Une nouvelle page à écrire ensemble, à l'heure des grands chantiers.



Chères Voisenonaises, Chers Voisenonais,

Comme nous vous l'avions promis, nous avons intensifié et diversifié les supports de communication.

Vous êtes dorénavant en phase avec l'actualité, vous pouvez prendre part aux

décisions municipales et nous aider à écrire une nouvelle page de l'histoire de notre commune, ensemble.

Ce premier numéro de notre trimestriel tire un premier bilan de nos premières actions municipales, pour protéger notre village des constructions massives aux alentours, pour donner un sens à l'action publique que nous souhaitons mener avec vous et pour vous. Il marque également les actions à venir.

Cette année 2020 n'est pas comme les autres, et l'actualité, comme les annonces du gouvernement, confirment le sentiment général d'incertitude.

Malgré cette période semée d'embûches, l'équipe municipale qui m'entoure tient le cap des modifications nécessaires pour lutter contre les pollutions des poids-lourds, contre les vitesses excessives, pour remettre en ordre de marche les finances communales et les règles juridiques, pour créer du lien avec tous les habitants, pour aider et soutenir l'économie locale dont les associations font partie.

Ce vaste chantier nous oblige à oser et à aller encore plus loin que ce que nous avons prévu. J'ai la modestie de croire que par notre volonté collective nous sortirons vainqueurs.

Les premiers aménagements vont avoir lieu très prochainement. Dorénavant, il va falloir rouler à 30 km/h sur tout le territoire communal. C'est la première étape pour assurer la verbalisation des poids-lourds qui ont choisi de faire de notre village une escale touristique, nous ne les voulons plus. Je suis soutenu dans cette démarche par différentes instances : Conseil départemental, Préfet et Députée. Le mois de décembre verra fleurir des travaux de réparation des voiries, considérées par les experts, comme les plus dangereuses. Je regrette qu'il ait fallu attendre que l'utile devienne une nécessité. Le programme de réfection de voirie que nous avons voulu s'avère être le fruit de la correction des dangers. Des panneaux de rues vont être posés afin d'assurer

une meilleure signalisation. Viendra le temps où les marquages au sol feront « peau neuve ».

Nous n'oublions pas le cap que nous nous étions fixés d'aménager le centre-village. Les plans sont prêts et validés par les élus. Il ne nous reste plus qu'à phaser les étapes et à finaliser le plan de financement. Le plan communal de sauvegarde est le prochain chantier pour assurer la sécurité de tous.

Je remercie le Conseil départemental de nous avoir soutenu dans la réfection de l'aire de jeux située sur le terrain faisant face au Mille-Club. Les travaux vont bientôt débiter pour la sécurité des enfants et l'aménagement d'un endroit agréable pour leurs parents. Le lieu de quiétude prendra forme pour le printemps.

Je remercie également toutes les bonnes volontés qui nous ont apporté de l'aide : venir en soutien à nos aînés, aux plus fragiles, également à nos commerçants et artisans qui souffrent de cette crise - d'abord sanitaire - dont on peut imaginer l'issue. La municipalité est venue en aide dans le cadre de ses modestes moyens. Le Conseil régional a été d'un fort soutien au monde économique. Je comprends l'inquiétude patentée des entreprises qui doivent attendre des fonds d'aide et dont la trésorerie souffre mais qu'ils sachent que nos élus en responsabilité partagent pleinement cette peine et les contraintes imposées par le gouvernement. Le Conseil municipal est soumis aux ordres pour protéger notre santé et son système. Notre village est prêt à s'adapter pour faciliter au mieux l'organisation de chacun et favoriser la reprise.

Nous allons maintenant écrire – tous ensemble – une nouvelle page de l'histoire de notre village, enrichie des enseignements laissés par cet épisode de crise et surtout par le passif des années échues. Elle conjuguera qualité de vie, environnement, développement économique et social ainsi que la mise en place d'un fonctionnement apaisé.

Je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année, sans crainte, mais avec prudence, en continuant de respecter les gestes barrières, en gardant à l'esprit que chacun de nous détient une partie de la solution.

Motivé, disponible et à votre écoute afin que vous puissiez m'aider avec le Conseil municipal.

Réalisons l'avenir du Voisenon que nous aimons.

Le Maire,
Julien AGUIN

Qu'est-ce que le PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme succède au Plan d'Occupation des Sols afin d'y inclure le respect du développement durable, de l'urbanisme et des déplacements urbains.

En l'an 2000, la loi dite SRU relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain a imposé à chaque commune de France de préciser les objectifs d'aménagement de son territoire. La loi SRU du 13 décembre 2000 est l'aboutissement d'un débat national lancé en 1999 ayant pour thème « Habiter, se déplacer...

vivre la Ville » qui a fait ressortir la nécessité d'assurer une plus grande cohérence entre les politiques d'urbanisme et les politiques de déplacements dans une perspective de développement durable.

En 2015, le Conseil municipal de Voisenon décide de se préoccuper du sujet. Il a fallu un long cheminement pour arriver à ce qui vous a été présenté lors de la réunion publique du 13 octobre 2020. Voté lors de différents conseils municipaux ce PLU sera opérationnel au mois de juin 2021 grâce aux efforts portés par la municipalité.

Son objectif est de conserver à Voisenon son caractère de joli village briard rural, respectant son patrimoine comme ses obligations environnementales et sociales, tout en devenant moderne.

Sa nature : un village rural aux portes de Melun

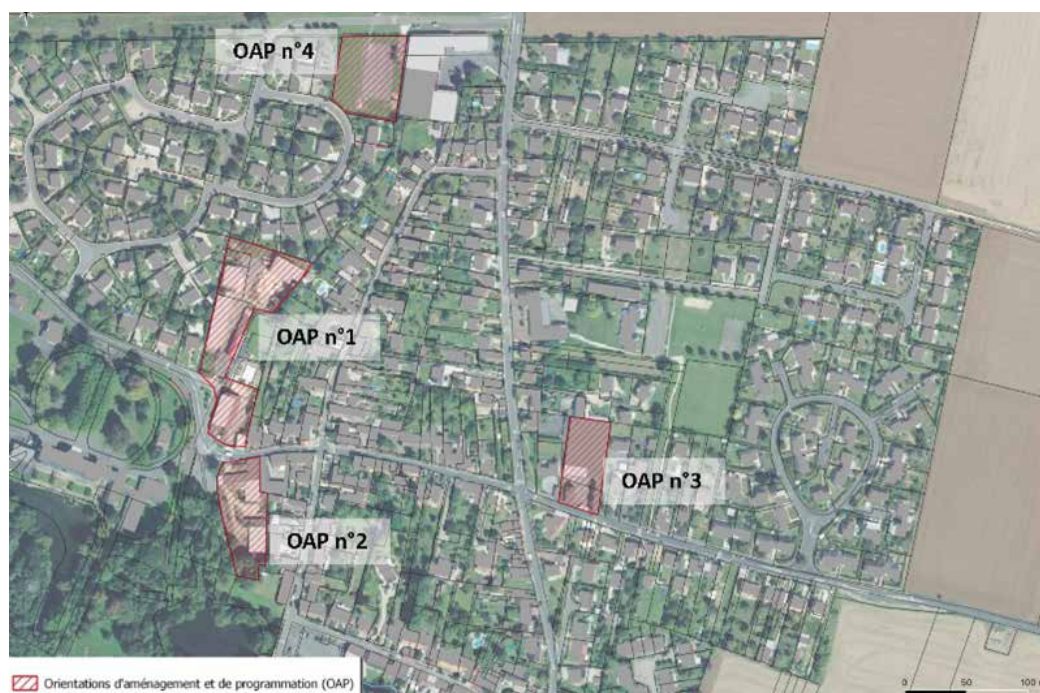
Voisenon est un village à fort potentiel, 45% des ménages y résident depuis plus de 20 ans et 90% d'entre eux sont propriétaires. Le PLU veille à garder cet atout tout en maîtrisant les pressions d'urbanisme de l'agglomération Melun Val-de-Seine notamment des quartiers nord de Melun.

Dans une démarche de diversification de la population locale -demandée par le Programme Local d'Habitat (PLH), voulu par l'agglomération Melun Val de Seine - il a été décidé que les constructions seraient surtout de petits et moyens logements (T2 – T3). Les zones d'orientations d'aménagement ont été d'ores et déjà définies. Ce plan est consultable sur le site Internet de la commune.

L'harmonisation urbaine du village est nécessaire pour maintenir le caractère briard de la commune tout en permettant à chacun d'aménager ou réaménager



son logement confortablement. Les différents matériaux, couleurs, superficies, compatibles sont consultables en mairie. En cas de besoin Francis ROUSSET, Adjoint au Maire au Cadre de vie, est prêt à vous recevoir sur rendez-vous pour en discuter.



Son respect de la vie : Voisenon à la pointe de l'écologie

A la croisée des chemins de l'autoroute A5 et de la ligne de TGV, Voisenon est protégée par ses terres agricoles, ses espaces boisés et son corridor écologique voulu par la commune, soucieuse de protéger la biodiversité locale.

Qu'est-ce qu'un corridor écologique : il assure des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables aux déplacements nécessaires à l'accomplissement de leur cycle de vie.

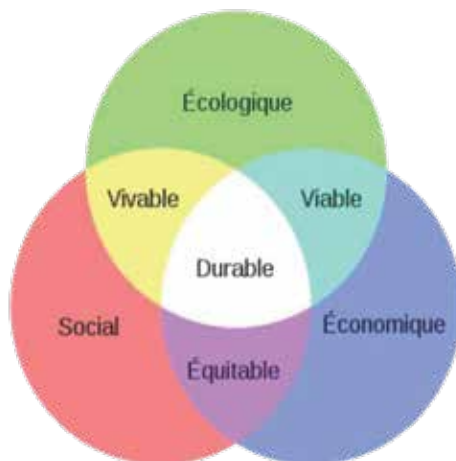
Des enjeux écologiques importants exigent de limiter l'imperméabilisation des sols et de réapprovisionner les nappes phréatiques desservant les robinets de notre commune et la nappe de Champigny vers le nord.

Notre PLU ralentira la densification des espaces urbanisés au profit de ceux restés boisés protégeant ainsi la faune et la flore des parcs du collège Nazareth, du centre APF du Jard, du Bois du Jard et la coulée du Ru.

Des récupérateurs d'eaux de pluies ont été installés par nos agents Franck et Maurice pour les besoins de la commune. Et vous, en avez-vous un ?

Pour permettre d'avoir « la tête dans le guidon » en toute sécurité, de nouveaux tracés des pistes cyclables dans le village sont en cours de réflexion. 2 liaisons douces sont à l'étude pour se rendre du bourg au cimetière et du bourg à la cueillette.

Qu'est-ce qu'une liaison douce ? : C'est un axe de déplacement réservés aux déplacements non motorisés (marche – vélo- trottinette- rollers -....).



Un levier vers une transition énergétique

La France s'est engagée en 2009, par la loi dite « Grenelle I » à diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 afin d'être en adéquation avec les accords internationaux. La commune réfléchit actuellement à réduire son impact environnemental, en prévoyant d'isoler certains bâtiments communaux ou de changer des candélabres et ainsi réduire la consommation énergétique. Si vous prévoyez de faire de même chez vous, vous pouvez prendre conseil auprès de la mairie.

3 questions à ...



Francis ROUSSET,
Adjoint au Maire
délégué au Cadre
de vie

Votre légitimité ?
Responsable de bureau d'étude en travaux publics, j'ai été identifié comme le plus à même de gérer le PLU et les travaux sur commune.

Votre objectif ?
Préserver la ruralité du village et maintenir son côté historique.

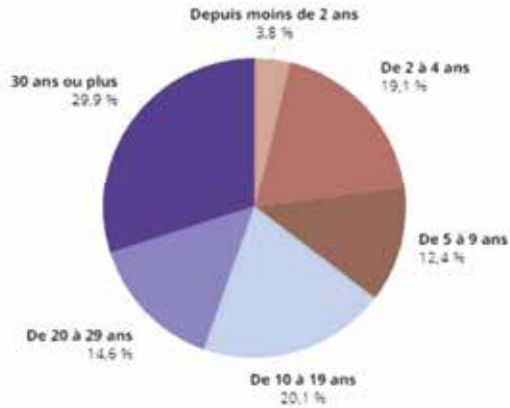
Vos actions ?
Nous sommes intervenus, dans un premier temps, sur des éléments du quotidien : reprendre en main l'entretien des espaces verts, sécuriser l'aire de jeux, passer au « zero phyto », réorganiser le travail des agents communaux, mais également poursuivre les projets d'aménagement routier avec le Département.



Lanière boisée en limite sud de la commune

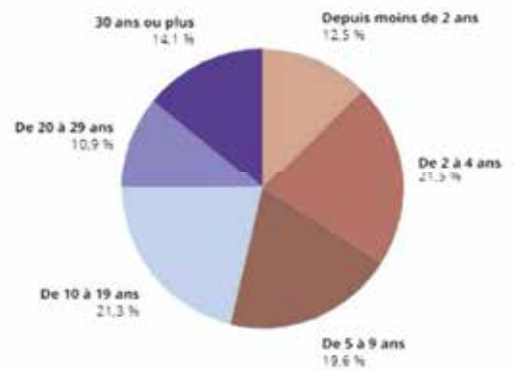
Le parcours résidentiel

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2016



Ancienneté d'emménagement des ménages à Voisenon. Source INSEE

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2016



Ancienneté d'emménagement des ménages au sein de la CAMVS. Source : INSEE

Voisenon, un patrimoine touristique

A proximité des châteaux de Vaux-le-Vicomte, de Blandy-les-Tours, du village de Champeaux et de la ferme des Epoisses, avec deux châteaux remarquables celui dit de Voisenon et celui du Jard, le caractère rural et authentique de notre village est un atout au développement des hébergements touristiques peu présents dans la région.



Ayant pris conscience de la volonté des Voisenonais de préserver le caractère rural et briard du village, la municipalité

s'est organisée, bravant toutes les contraintes légales et réglementaires, à conduire la défense de ses intérêts. Ainsi Voisenon restera un village briard authentique vivant avec son époque sans perdre son charme !

N'oublions pas que le PLU est un projet d'orientation d'avenir, il n'est pas un plan de financement, tout ne se fera pas en un jour !



La desserte numérique

Le PLU a pour projet d'améliorer l'accès au numérique et de favoriser de nouvelles opérations de construction ou d'aménagement.

La mairie voit grand




Il est prévu, pour les décennies à venir, que les ateliers municipaux soient agrandis et restaurés pour permettre à nos agents communaux de travailler dans les meilleures conditions possibles.

1. Les politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques

PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

-  Préserver l'espace ouvert du plateau et l'outil agricole
-  Qualifier l'interface entre les espaces bâtis, naturels et agricoles
-  Qualifier la transition paysagère entre le bourg et la plaine agricole
-  Préserver les supports de biodiversité dans la plaine agricole
-  Protéger et valoriser les boisements du Sud-Ouest
-  Préserver la ressource en eau
-  Protéger les composantes de la Trame Verte
-  Protéger les composantes de la Trame Bleue





DEVELOPPEMENT URBAIN

-  Protéger les caractéristiques urbaines, architecturales et paysagères des secteurs bâtis et valoriser leurs composantes patrimoniales
-  Préserver la ceinture verte entre l'agglomération melunaise et le plateau agricole
-  Encadrer le développement des activités autour de la Ferme du Moulin



2. Les politiques d'habitat, de transport et de déplacements, de réseau d'énergie, de développement des communication numériques, d'équipement commercial, de développement économique et de loisirs







HABITAT

-  Accueillir un développement modéré de la population dans l'enveloppe urbanisée existante
-  Ouvrir pour la mixité des habitats
-  Favoriser le renouvellement urbain
-  Favoriser l'amélioration des performances énergétiques du bâti

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

-  Pérenniser l'activité agricole et les outils de production
-  Conforter la structure commerciale et les services
-  Favoriser l'économie touristique

EQUIPEMENTS ET MOBILITES

-  Maintenir un bon niveau d'équipements dans la commune
-  Améliorer le maillage des espaces publics et favoriser la cohabitation des différents modes de déplacements
- Developper le réseau de liaisons douces vers melun et ses équipements :
 -  Liaison cyclable
 -  Sentier / Chemin piétonnier
 -  Sentier à développer
-  Renforcer la desserte numérique du territoire

Voisenon accessible à tous

Conscients des différentes problématiques pour stationner dans le village, la création de places de stationnement sur l'ensemble de la commune est à l'étude.

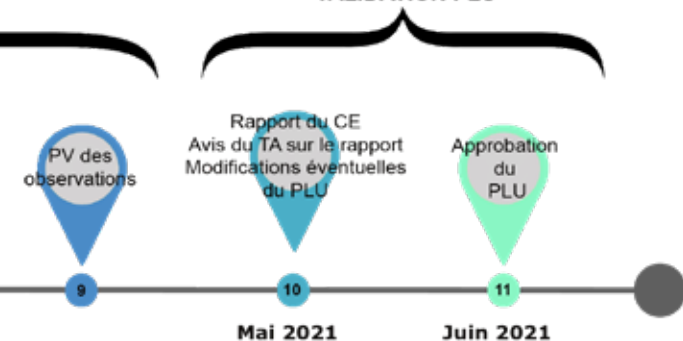
Voisenon se veut également **accessible pour tous**. Des travaux de voiries sont à prévoir pour permettre aux personnes à mobilité réduite de se déplacer en toute quiétude dans notre village.

Grandir à Voisenon

Le réaménagement de l'aire de jeux est en cours pour que les enfants puissent y jouer en toute sécurité. La commune prévoit également d'aménager un espace enfance pour les tout-petits.

Le bien-être et la sécurité de nos enfants sont une de nos priorités. Les extensions de l'école Constant Duport et du collège Nazareth font parties des réflexions à prévoir dans le village pour répondre aux besoins des missions scolaires des établissements.

VALIDATION PLU



Légende

- PPA : Personnes Publiques Associées
- MRAE : Mission Régionale d'Autorité Environnementale
- TA : Tribunal Administratif
- CE : Commissaire Enquêteur
- PV : Procès Verbal

Les finances locales : Comment ça marche ?

Les finances locales d'une commune sont essentiellement répertoriées dans le budget qui se compose de dépenses et de recettes.

Le budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses. Il n'existe qu'un seul budget : le budget primitif. Voté par le Conseil municipal, il énonce aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année. En cours d'année, des budgets supplémentaires ou rectificatifs sont nécessaires, afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution. En complément, les services particuliers importants ont des budgets annexes sur le même modèle.

La structure d'un budget comporte deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Chacune partie comporte une colonne « dépenses » et une colonne « recettes ». À l'intérieur de chaque colonne des chapitres correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles pour préciser.

La section d'investissement comporte :

- en dépenses :
 - le remboursement de la dette
 - les dépenses d'équipement de la collectivité, travaux en cours
 - opérations pour le compte de tiers
- en recettes :
 - les emprunts
 - les dotations et subventions de l'État.

On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

La section de fonctionnement regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité :
 - charges à caractère général, de personnel
 - de gestion courante
 - intérêts de la dette
 - dotations aux amortissements, provisions
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir :
 - transferts de charges
 - prestations de services
 - dotations de l'État, des impôts et taxes
 - reprises sur provisions et amortissement effectués par la collectivité

Il s'agit notamment du produit des quatre grands impôts directs locaux, la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation générale de décentralisation (DGD).

Charges 2019



Produits 2019



Des questions sur le budget de la commune ? Nous vous invitons à prendre rendez-vous avec Monsieur le Maire qui vous répondra avec clarté et précision.

Budget 2020 : Transformer l'héritage en actions

L'élaboration du budget 2020 répond aux principales orientations et objectifs fixées par l'exécutif municipal. La Commission des finances a donné un avis favorable et unanime puis le Conseil municipal a voté la délibération adoptée à l'unanimité. Voilà les grandes lignes qui ont orienté les décisions :

La situation actuelle en quelques points

La nouvelle équipe municipale a hérité de 10 ans de choix parfois déraisonnables qui ont engendré des coûts excessifs. Elle en a pris acte et met en place des actions et procédures pour redresser les comptes tout en limitant au maximum l'impact pour les Voisenonais.

Mais il faut bien se rendre à l'évidence, 135 000 € manquent pour apurer 2020, or un budget se doit d'être en équilibre, c'est donc le recours à l'emprunt inéluctable.

Le budget 2020 en quelques lignes

Dépenses

- Les enjeux :
 - Maîtriser les dépenses de fonctionnement pour retrouver de la capacité d'autofinancement tout en garantissant la pérennité du service public
 - Préserver le volume des investissements en tenant compte de la faiblesse de l'autofinancement et du stock de dette héritée, en intégrant les enjeux de transition énergétique et climatique
 - Assurer la soutenabilité de la dette au regard des échéances de remboursement auxquelles la collectivité doit faire face
- Les mesures :
 - Poursuivre une démarche innovante de positionnement des politiques publiques et des pratiques quotidiennes au regard des engagements électoraux.
 - Maintenir autant que possible des taux d'imposition stables
 - Conforter l'action sociale et le monde associatif en créant des conventions liées et adaptées à leurs actions

Recettes

- Optimiser les recettes de fonctionnement et d'investissement par le biais de partenariats renforcés
- Retrouver par l'emprunt une capacité d'autofinancement positive

La répartition budgétaire

1. Le tableau des dettes sur les cinq dernières années montre que la dernière mandature a vu baisser régulièrement la charge.
2. « Le ratio de rigidité » montre que la commune a peu la possibilité de recourir aux contribuables en votant le taux des impôts locaux.
3. Les camemberts visualisent l'importance des différents chapitres ; nous comparer avec les communes de même décile (moins de 3000 hab.) donne une idée de notre situation.
4. Charges 2019 : Le camembert montre combien nous devons déboursier et pour quoi ?
 - Personnel 29% : commune de peu d'étendue, 1140 hab. (service limité)
 - Contingents 33% : on ne peut s'y soustraire car votés par d'autres
 - Autres charges 36% : en bref le syndicat scolaire
 - Charges financières : 2% semblant peu pour des surendettés
5. Produits 2019 :

Equilibre c'est la règle budgétaire : Combien de dépenses ? Les recettes sont-elles égales ? Non, alors le Conseil municipal vote les taux d'impôts locaux. Est-ce alors suffisant ? Non, il vote un emprunt.

Le camembert montre la répartition du total budgétaire.

 - Ressources fiscales : 75 % à la charge des foyers ;
 - Dotations 22% : de l'État, de la Communauté d'agglomération ;
 - Autres produits : 2% en droits de mutation, de place, cessions...

La commune n'a pas de biens disponibles, sauf la fameuse maison dont la vente a été rendue dilatoire.

En conclusion, la municipalité autour de notre nouveau Maire, Julien AGUIN, accompagnée des conseils du trésorier payeur est très vigilante aux dépenses de fonctionnement et mets en place une stratégie budgétaire liées à des contrats à coûts fixes.

ADPEVM

Suite à l'annulation du marché de Noël, l'ADPEVM a souhaité tout de même



organiser une vente de sapins avec la collaboration du fleuriste « Tout Autre Chose » de Rubelles, de macarons des « Macarons de Réau » et également de chocolats « Des Lis Chocolats ». Cette action permet de soutenir les commerces de proximité, et de collecter une partie des bénéfices.

Les bons de commande ont été déposés dans les boîtes aux lettres, et sont à retourner dans les boîtes de l'association. L'association des parents d'élèves offrira à chaque enfant, comme chaque année, une collation de Noël à la veille des vacances, et participera, si les conditions le permettent, à l'achat de galettes (ou ingrédients) en début d'année prochaine pour chaque école.

Le souhait de l'association est de préserver ces moments de plaisir et de partage en ce contexte particulier.

Contact : adpevm@gmail.com

Ecole Constant Duport, 16 rue des Ecoles.



La bibliothèque municipale 10 rue des Ecoles

En ces temps actuels, il est agréable de partager des instants conviviaux sur le ressenti d'un livre. La bibliothèque a réouvert ses portes le 21 novembre sur rendez-vous. Maïté, Alain et Régine vous invitent à les contacter par email bibliotheque-voisenon77@orange.fr

ou par téléphone au 01 64 09 13 41

AVI Patrimoine

La commémoration de l'armistice de la 1^{ère} Guerre Mondiale s'est déroulée en comité restreint pour respecter les consignes gouvernementales en raison de la crise sanitaire. A l'initiative de Daniel James, passionné d'histoire locale et président de l'association AVI Patrimoine entre 1995 et 2013, un recueil de documents concernant les poilus de Voisenon est disponible. Ses recherches ont été complétées par le soutien du Cercle généalogique de Melun.



Le recueil est disponible au tarif de 7€ (format papier) et gratuit (sous format PDF)- contacter la présidente Claudine Caré - claudine.care-voi@orange.fr, 25 rue du Gué du Jard pour les démarches.

Familles Rurales, association de Voisenon appelle aux dons de décorations de Noël.

Avec le soutien de la municipalité, l'association Familles Rurales invite les enfants à décorer les sapins de Noël de Voisenon.



Vous avez des décorations de Noël dont vous voulez vous débarrasser. Vous pouvez les déposer dans la salle du Conseil municipal aux heures d'ouvertures d'accueil de la mairie.

L'Orangerie

A partir du 21 décembre 2020, la Crèche de Noël de la Chapelle Saint-Jean-Baptiste de Voisenon pourra être visitée tous les après-midis à partir de 14h30. Pour plus de renseignements : gilbert.lisik@wanadoo.fr

La Messe de Noël aura lieu jeudi 24 décembre 2020 à 18h30 en l'église de Moisenay. Pour plus d'informations : M. Felix LUNA, Président de l'Orangerie – felix.luna@laposte.net



3 questions à ...



Frédérique SAUVAUT, Adjointe au Maire déléguée à la Famille et à la Vie associative

Appel à candidature (1) : Conseil des jeunes de Voisenon

Tu as entre 10 et 17 ans, tu habites Voisenon et tu es motivé à aider ta commune à réaliser des projets qui te concerne.

Benoit DUVEAU, Adjoint au Maire, délégué au Scolaire et à la Jeunesse, te propose de :

- rencontrer les voisins de ton âge
- réfléchir à créer un lieu de rencontres et d'activités pour les ados
- créer des activités d'intérêts généraux pour te permettre de financer ton permis de conduire
- mener des actions pour ton village

Alors fonce, dépose ta candidature manuscrite en mairie, à l'attention de Monsieur Le Maire avant la fin du mois de janvier.

On compte sur toi !

Ne l'oublie pas : c'est une démarche citoyenne qui doit se dérouler dans le respect et la tolérance.

Appel à candidature (2) Conseil des sages de Voisenon

La démocratie locale reconnaît aux habitants le droit à être informés et consultés sur les décisions qui les concernent, offre la possibilité et les moyens de participer pleinement à « la vie de la cité ».

Dans nos villages, un bon nombre de personnes retraitées veulent s'investir en mettant une partie de leur temps libre, leur mémoire, leur savoir-faire ou leur expérience au service de leurs concitoyens.

Actifs dans les associations, les retraités peuvent l'être aussi dans une démarche citoyenne en se consacrant aux intérêts de leur village, dans un cadre tolérant et dépassant les clivages partisans.

C'est une instance de réflexion et de propositions. Elle éclaire le Conseil municipal sur les différents projets intéressant la commune et apporte des remarques et des propositions constructives.

Comme toute instance consultative,

ce conseil n'est pas un organisme de décision :

- il peut être sollicité sur des questions d'intérêt général ;
- il donne son avis sur des dossiers soumis par la municipalité ;
- il peut aussi être à l'initiative de projets et de réflexions à mener ;
- il travaille avec les autres structures participatives : associations, ...

Vous avez plus de 65 ans, vous souhaitez mettre votre savoir-faire au service de la collectivité : Inscrivez-vous au Conseil des sages. La municipalité vous convie une fois par trimestre, pour une séance de réflexions et de propositions sur des sujets d'intérêts généraux.

Toutes les candidatures doivent être adressées par écrit à Monsieur le Maire avant la fin du mois de janvier.

Le conseil des sages ne doit pas être un terrain d'affrontement politique, philosophique ou religieux .

Votre légitimité ?

Travaillant dans le domaine social (service médiation à la CAF), cela tombait sous le sens .

Votre objectif ?

Mettre en place des synergies entre les différentes associations et avec les acteurs sociaux.

Des annonces ?

Je travaille à développer les actions du CCAS pour que plus de Voisenonais en bénéficient. Difficultés économiques, d'isolement ou familiales, nous pouvons intervenir ou solliciter les partenaires sociaux. Particuliers comme associations, nous vous guidons face aux méandres administratifs.

Un coup de pouce pour notre économie locale

Des fonds de solidarité, des dispositifs de relances, des prêts à taux zéro, voulus par l'Etat, mis en place par la Région Ile-de-France, et le Département de Seine-et-Marne, pour aider nos entreprises impactées par la crise sanitaire et économique.

Pour améliorer la présence digitale des commerciaux et artisans de proximité, la Région Ile-de-France finance des « chèques numériques » dans l'objectif de développer le marketing digital et de booster les ventes en e-commerce.

Pour lutter efficacement contre la COVID-19, des moyens d'envergure ont été déployés pour aider les entreprises qui le peuvent à modifier leur outils de production et fabriquer du gel hydro alcoolique, masques... Une centrale d'achat a été créée permettant aux collectivités et aux entreprises franciliennes de se procurer rapidement des produits essentiels à la lutte contre la COVID 19.

La municipalité remercie à nouveau la société SOCOS SERVICES, dont le dirigeant est voisenonais, d'avoir gracieusement fourni de la solution hydroalcoolique pour tous les services municipaux et paramunicipaux. Monsieur le Maire a pu découvrir le passionnant travail industriel de cette entreprise basée à Vaux-le-Pénit.

Ma Ferme en Boite

C'est au 1 rue des Closeaux que Franck et Bénédicte FOURNIER ont ouvert le 24 octobre « Ma Ferme en boîte » un distributeur automatique de fruits, de légumes et de produits fermiers.



Boulangerie

La boulangerie restée ouverte durant le confinement a été un lieu de réconfort et de rencontre entre voisenonais, dans le respect des gestes barrières.

Mille et Une Coiffures

Le salon de coiffure propose d'acheter des produits capillaires en « Click and Collect » sur son site Internet www.millesetunecoiffures.fr

Des chèques cadeaux pour des séances bien-être à déposer au pied du sapin le 25 décembre sont en vente dans le salon. Pour tous renseignements, contacter le salon de coiffure, tél. : 01 64 09 69 77, 1 Rue des Closeaux.



L'Hirondelle

Le restaurant l'Hirondelle est resté ouvert durant tout le confinement pour préparer des plats et menus à emporter. Chaque jour les menus sont disponibles sur leur page Facebook.



Établissements PEDRAZZINI

Dans le cadre des restrictions sanitaires, la société Pedrazzini a été contrainte d'aménager son organisation. La société est restée ouverte aux horaires habituels pour les professionnels du bâtiment. Elle assure les livraisons à domicile de toutes les commandes même celles des particuliers et pour tout nouveau projet, les clients ont pris rendez-vous auprès du service commercial afin de fluidifier le trafic dans notre showroom. Coordonnées : 35 rue des Ecoles – Tél. : 01 60 68 67 29 – www.pedrazzini.fr



11 Novembre

La cérémonie de commémoration de la Grande guerre s'est tenue à Voisenon le 11 novembre à 11h en comité restreint conformément aux directives gouvernementales. Nous remercions les porte-drapeaux M. Gérard BLONDEL et M. Marcel PELCOQ de nous avoir fait l'honneur d'être présents et au président de l'association des anciens combattants M. Alain LAMBERT d'avoir participé à l'animation de la commémoration.



Cimetière de Voisenon

L'entreprise BLAIN à Melun s'est déplacée pour relever les tombes abandonnées dans le but de retrouver les familles des défunts.

La commune de Voisenon a participé à l'embellissement du cimetière en posant une dalle pour les poubelles et une plaque pour afficher les horaires. (Pour info les horaires d'hiver : 8h-17h30). L'accès au cimetière va être automatisé grâce à l'installation de portails motorisés.

Le règlement intérieur du cimetière est disponible sur le site Internet de la commune.



3 questions à ...



Benoit DUVEAU,
Adjoint au Maire
délégué au
Scolaire et à la
Jeunesse

Votre légitimité ?

Elle est celle d'un père, dont les enfants sont allés à l'école de Voisenon et sont aujourd'hui des adolescents.

Votre objectif ?

Favoriser les échanges entre la mairie, les parents et l'équipe pédagogique.

Vos actions ?

Avec la crise de la Covid-19, nous avons surtout géré le respect des consignes sanitaires. Petit à petit, nous travaillons à la réhabilitation de l'école pour garantir sa pérennité. Et j'espère qu'en 2021, nous pourrions mettre en place des activités pour les jeunes, malgré l'épidémie.

Boîtes à mégots

Dans la dernière feuille de Chou de Novembre 2020, il avait été annoncé que des boîtes à mégots seraient installées dans le village.

Si vous ne les avez pas toutes trouvées, voici un plan pour les localiser.



Un espace d'expression

La loi de démocratie de proximité art. L2121-27-1 (L n°2002-276 du 27 février 2002 art 9-1) permet l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Ils peuvent ainsi s'exprimer dans le bulletin municipal au travers de cette Tribune libre, au même titre que les conseillers majoritaires.

Majorité - Réalisons l'avenir

Notre groupe est heureux d'être au service des Voisenonais, vos suffrages largement exprimés honorent autant qu'ils engagent.

La crise sanitaire a ralenti le calendrier municipal, le cap a été maintenu, une équipe solidaire et volontaire découvre le résultat de 10 ans de fonctionnement dans notre commune. Comme toute mandature, la nouvelle majorité municipale hérite des décisions passées : dont acte.

Nous sommes conscients des actions à mener. Des choix arbitraires dont les conséquences sont pénalisantes ont mis à mal les intérêts de notre village. Il est dramatique de penser que l'intérêt des Voisenonais n'a pas motivé ces choix. Nous sommes étonnés que les acteurs osent dénoncer ce qui devrait se faire sans émettre la moindre proposition constructive, qu'ils prodiguent des conseils.

En votant le compte administratif du Maire précédent nous avons acté un état des finances catastrophique lié à des dépenses engagées non payées ; les causes : un retrait inutile des délégations du maire, une procédure judiciaire sciemment choisie bloquant des recettes conséquentes, afin de paralyser des hommes au détriment de l'intérêt collectif. Pis : des investissements démesurés et une gestion juridique chaotique qui n'ont pas été corrigés.

Nous gérons cet héritage avec dignité et bienveillance à l'égard de ceux qui ont voulu bien faire et qui souhaitent continuer. Nous avançons avec l'ensemble des Voisenonais qui, bien conscients du passé ont fait celui de la rupture. Nous les remercions chaleureusement de leur confiance. Nous comptons sur leur bienveillance pour nous aider collectivement dans cette tâche que nous avons prise avec modestie pour entourer notre nouveau maire entreprenant et investi.

Au-delà des grands principes et des vaines polémiques, nous sommes résolument déterminés à agir dans une dynamique de rassemblement pour réaliser l'avenir du village que nous aimons.

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'années avec vos proches malgré ces temps difficiles. Nous sommes à votre écoute pour vous accompagner et vous rendre service.

Minorité - Tous pour Voisenon

La loi du 27 décembre 2019 « Engagement et proximité » oblige les communes de plus de 1 000 habitants à mettre en place une tribune « politique » sur les parutions municipales.

Cette loi autorise les élus d'oppositions à disposer d'un espace de communication sur le bulletin municipal et aussi sur toutes les publications municipales de communications et d'informations compris le site municipal.

En cette période difficile pour l'ensemble des Voisenonaises et Voisenonais nous ne polémiquerons pas sur les méthodes et les choix COVID mis en application dans notre village. L'heure est à la solidarité et nous souhaitons que davantage d'actions soient mises en place pour aider nos concitoyens.

Nous ne manquerons pas de rappeler à l'avenir, à l'équipe qui a obtenu vos suffrages avec une large majorité, leurs engagements de campagne et budgétaires tout en ayant donné quitus au précédent maire pour son dernier compte administratif laissant apparaître un déficit de 130 000 €. A cela s'ajoutent les factures à payer par cette nouvelle mandature, l'obligeant à réaliser un emprunt de 350 000 € pour rééquilibrer ses finances communales. Vous pouvez compter sur notre vigilance.

En cette période à la fois sanitaire difficile mais aussi de fin d'année vos élus d'Ensemble pour Voisenon vous souhaitent de joyeuses fêtes et une bonne et heureuse année 2021.

Sophie HOARAU et Jacques LELOUP

Naissances

La municipalité félicite les heureux parents de :

Justine BOUILLET - Thiam RANGAMA - Timéo CHAMPDOIZEAU - Maé VALLES RIBEIRO - Isis NGOYI - Nyla BRIGHTON - Ayden LE GAL - Alice MAILLARD nés au cours de l'année 2020.

Il a fallu 50 ans, pour qu'un bébé - Fantine PLANES - naisse dans notre village. Bienvenue à elle !



SMITOM (infos déchets)

Afin de ne pas gêner la circulation des piétons sur les trottoirs, il vous est recommandé de ranger vos poubelles après le passage des éboueurs.

Lundi 14 décembre : Ultime passage du camion des déchets verts en 2020

Si vous voulez vous débarrasser d'encombrants, la **déchetterie** la plus proche est située à Vaux-le-Penil.

Horaires d'hiver (du 1er novembre au 31 mars) :

- Du lundi au vendredi : de 14h à 18h
- Le samedi : de 9h à 18h
- Le dimanche : de 10h à 13h

Pour rappel, les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975.



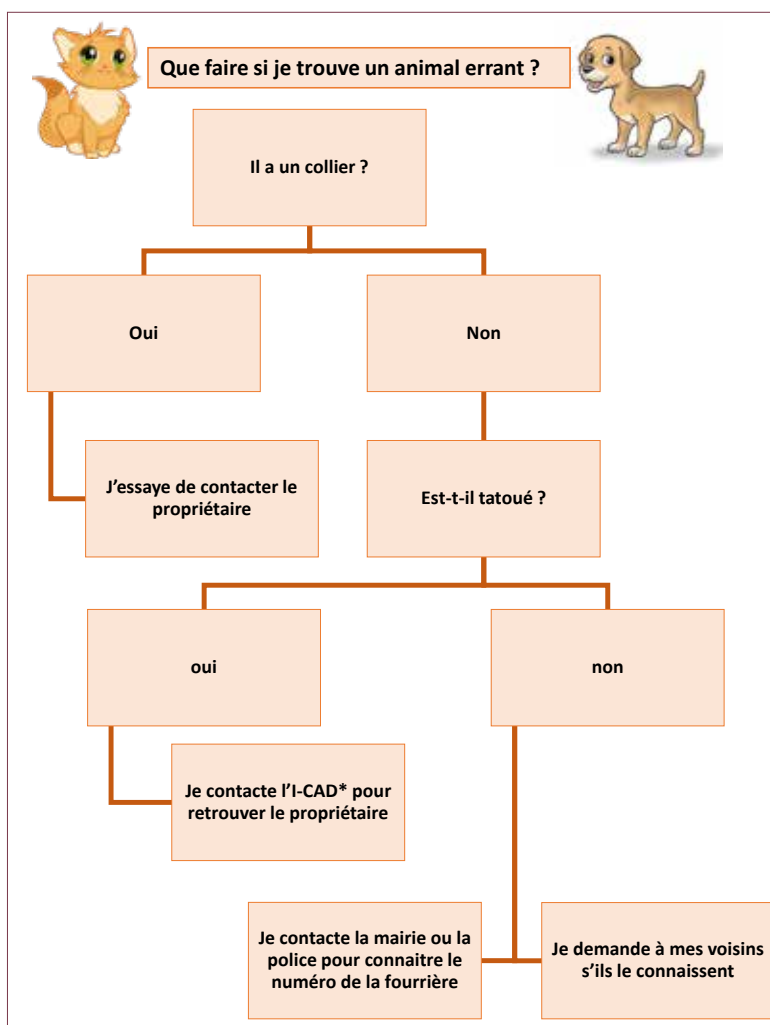
Un arbre pour une naissance

Rien ne se perd, rien se crée, tout se transforme.

Chaque nouveau-né se verra attribué un arbre planté dans la commune. Un événement se fera pour l'occasion lorsque les conditions sanitaires seront assouplies. Une invitation sera envoyée aux parents.



À la recherche du maître perdu



La page Facebook «Tu sais que tu viens de Voisenon quand» publie des annonces pour que nos amis à 4 pattes retrouvent leur propriétaire. N'hésitez pas à les solliciter.

*ICAD signifie **Identification des Carnivores Domestiques**, et donc des chiens, chats et furets. L'ICAD est l'unique base de données possédant des informations complètes nécessaires à l'identification des chiens, chats et furets sur le territoire français. Tél. : 0 810 778 778



**Julien Aguin, Maire
le Conseil municipal
et tous les acteurs du village**

**vous souhaitent
d'excellentes fêtes
de fin d'année**

**et donnent rendez-vous
aux enfants de Voisenon
samedi 19 décembre
au Mille-Club
pour le spectacle de Noël
offert par la mairie**

(dans le respect des consignes gouvernementales)